

BELKHADEM :

“Je souhaite un remaniement partiel du gouvernement”

Le chef du gouvernement souhaite un remaniement partiel de son gouvernement, il en a même fait la demande par écrit au chef de l'Etat. Abdelaziz Belkhadem a également pris la décision de faire, dorénavant, assister les walis aux Conseils de gouvernement. C'est ce qu'il a indiqué jeudi dernier sur les ondes de la radio. Abdelaziz Belkhadem était l'invité du Forum de la Chaîne II en qualité de Premier ministre et de secrétaire général du Front de libération nationale (FLN).

Saïda Azzouz - Alger (Le Soir) - Le chef du gouvernement, qui n'a donné aucun détail sur les suites réservées à sa requête, a laissé entendre que sa demande de voir le gouvernement qu'il dirige depuis mai 2006 remanié a été suivie «par des mesures» mais il n'en citera aucune. Abdelaziz Belkhadem, qui élude la question relative à la liste qu'il a proposée au président de la République en remplacement des ministres avec lesquels il ne veut ou ne peut plus travailler, n'a pas manqué de rappeler que la Constitution lui donne le droit de proposer son staff et que cette même Constitution précise que le changement ou le remanie-

ment d'un gouvernement est la prérogative du chef de l'Etat. Pour rappel, le chef du gouvernement avait, il y a quelques semaines, démenti les rumeurs d'un éventuel changement de gouvernement que l'on disait imminent parce que certains ministres, ex-ministres et hauts cadres de l'Etat avaient été consultés pour un certain nombre de portefeuilles ministériels.

Le départ de plusieurs ministres du gouvernement Abdelaziz Belkhadem avait été avancé, dont celui de l'Intérieur et des Collectivités locales. Collectivités locales dont les premiers responsables devront, dès mardi prochain, passer en Conseil de



gouvernement. L'annonce en a été faite par le chef du gouvernement lors du Forum de la radio.

Les walis devront passer au tableau pour faire devant les ministres un point de situation de «l'état d'avancement» des projets inscrits dans leur wilaya dans le cadre de la relance économique. Pour rappel, le chef de l'Etat avait,

lors de son dernier discours, exhorté le chef du gouvernement à suivre de très près ce qui se fait au niveau des différentes wilayas.

A une question relative au projet des codes communal et de wilaya, le chef du gouvernement a précisé que les projets des textes en question «doivent être prêts avant les prochaines élections législa-

tives et locales». Abdelaziz Belkhadem a précisé que la révision des deux codes est une nécessité pour pallier les «dysfonctionnements apparus dans la gestion des affaires locales des communes et des wilayas, en raison du poids des responsabilités confiées aux élus, avec, en contrepartie, une insuffisance des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Dysfonctionnements dus essentiellement à l'ambiguïté et l'imprécision des prérogatives de l'élu et de la tutelle administrative, qu'il s'agisse du chef de daïra, du wali ou du ministre».

Le chef du gouvernement a affirmé que son exécutif œuvrera à l'amendement de ces deux textes de loi avant les prochaines échéances électorales. Codes dont l'amendement se fera soit sur ordonnance présidentielle, soit par adoption par la prochaine assemblée législative. Elections vers lesquelles le secrétaire général du FLN, fort

des résultats des sénatoriales, dit aller en toute sérénité. Le patron du FLN rassure ses amis de l'alliance présidentielle, son parti continuera à travailler avec le RND et le MSP pour concrétiser le programme du président même s'il venait à remporter la majorité lors des prochaines législatives. Echéances que le chef du gouvernement s'exprimant en son nom personnel veut voir se dérouler le même jour que les élections locales, et ce par souci d'économies. Pour rappel, les locales sont prévues pour mai 2007 et les législatives pour le mois d'octobre de la même année.

Le chef du gouvernement a également évoqué lors du Forum de la radio le dialogue avec les arouch et l'affaire Khalifa dont, a-t-il indiqué, les convocations pour le procès ont été émises pour le 8 du mois en cours. Le traité d'amitié avec la France ne devrait pas se faire au «détriment du devoir de mémoire».

S. A.

TOUT EN PRIVILEGIANT LE DIALOGUE

Le Cnapest prend acte des engagements ministériels

Hier au siège du FFS, lors d'une rencontre médiatique, le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) a réaffirmé, par la voix de son secrétaire national à l'information, Ali Lemdani, sa disponibilité au dialogue et à la concertation. Une concertation tant avec le ministère de l'Education nationale qu'avec les autres syndicats et partenaires réellement représentatifs de la corporation, dans le respect des libertés syndicales. En fait, le Cnapest privilégie le dialogue mais n'écarte pas de recourir au droit constitutionnel de la grève si ce dialogue avec la tutelle échoue et quand les problèmes ne peuvent pas être réglés.

Et tout en respectant la liberté d'action et de choix des autres organisations syndicales, un appel à la grève ayant été lancé pour le 16 janvier prochain, le Cnapest de marquer néanmoins sa différence. En fait, un dialogue en cours qui

semble satisfaire cette organisation syndicale dont le conseil national s'est réuni mercredi dernier en session ordinaire et dont le bureau national a rencontré le même jour le ministre de l'Education nationale, Boubekeur Benbouzid.

Et le Cnapest de prendre acte de l'engagement de ce dernier à préserver les postes budgétaires de l'enseignement technique, Boubekeur Benbouzid n'ayant eu cesse d'affirmer qu'«aucun professeur ne quittera son poste». Mais aussi de relever la disponibilité du ministre de l'Education à étudier le volet technique de la réforme engagée en organisant, conjointement avec le Cnapest, et dans le but de rassurer les professeurs, des journées d'étude et d'information sur l'enseignement technique. En ce sens, le conseil national du Cnapest a installé une commission nationale, sous la responsabilité de son bureau national, chargée de faire des propositions concrètes pour les pré-

sender lors des journées d'étude, dont la date de la tenue sera incessamment annoncée. A cet effet, le Cnapest appelle les professeurs à se mobiliser autour de leur syndicat et à présenter des propositions relatives à l'enseignement technique (concernant notamment l'orientation, le volet horaire, le programme...). A ce sujet, le Cnapest propose de revoir en améliorant l'enseignement dans la filière à options technique-mathématique et de généraliser cette filière à tous les établissements d'enseignement secondaire et technique (lycées et technicums...). Mais aussi à la commission mixte de présenter des propositions sur le projet de statut particulier des professeurs, en cours d'élaboration (concernant la méthodologie, la grille des postes, la classification, les salaires). A ce propos, le Cnapest rejoint la position d'autres organisations syndicales sur la nécessité de ne pas prendre comme référentiel à ce projet de statut les dispositions législatives de 1990 relatives au statut des enseignants du secondaire.

Et le Cnapest de relever l'engagement du ministre de l'Education nationale de lever toutes les sanctions administratives à l'encontre des professeurs, en commençant par les professeurs de la wilaya de Chef. Ainsi, plusieurs enseignants ont récupéré leurs passeports et vu leur contrôle judiciaire levé même si Ali Lemdani a affirmé son ignorance quant aux éventuelles poursuites judiciaires en décolant. Outre de relever la disponibilité du ministre de tutelle à accélérer l'acquisition par le Cnapest de bureaux, Ali Lemdani a évoqué l'appel lancé par Boubekeur Benbouzid au ministre du Travail et de la Sécurité sociale en vue de faciliter l'obtention d'un agrément. A ce propos, le secrétaire national à l'information a indiqué que, sur demande du ministre du Travail, le dossier administratif du Cnapest a été récemment complété.

Chérif Bennaceur

EDUCATION NATIONALE

Le CLA se déploie à travers le territoire national

C'est un nouveau pas qu'a franchi le Conseil des lycées d'Alger. Il a été décidé d'élargir son champ territorial d'action. Du Conseil des lycées d'Alger, ce syndicat, sans agrément, est passé au Conseil des lycées d'Algérie. Désormais, c'est sur tout le territoire national que se prolongera l'expérience d'Alger au Conseil des lycées d'Algérie. C'est ce qui a été décidé lors de l'assemblée générale constitutive du Conseil des lycées d'Algérie (CLA), tenue mercredi dernier à Alger. Dans un communiqué de presse, le CLA explique que «ce prolongement national du CLA est un choix légitime par la lutte persévérante du CLA qui, depuis 2003, a été à l'initiative de toutes les mobilisations des énergies dans le secteur de l'éducation nationale aux fins d'une prise en charge résolue des revendications». C'est ce qui impose au CLA de «se transformer en une organisation nationale structurée».

Pour le conseil national du CLA, la légitimité de ce syndicat «s'est confirmée totalement sur le plan national de par ses actions, son discours unitaire, ses propositions et les acquis qu'il a arrachés pendant trois années en modifiant chaque fois le rapport de force en faveur des enseignants». Considérant que la conjoncture actuelle sur le terrain est favorable pour la redéfinition des missions du CLA et que les rapports de forces ont évolué, cette décision permettra, selon les syndicalistes de mettre en place de nouvelles actions unitaires pour faire reculer en urgence le démantèlement des lycées techniques.

De surcroît, à l'orée des négociations du statut particulier, le bureau national estime qu'il faut se battre pour imposer une nouvelle classification indiciaire et catégorielle des corps de l'enseignement secondaire».

Ce nouveau cadre, précise-t-on dans la déclaration, ne revêt pas un caractère concurrentiel, mais veillera à favoriser toutes les formes de convergence et d'unité d'action.

Le désormais Conseil des lycées d'Algérie appelle à une adhésion consciente par l'installation d'assemblées générales des lycées adhérents du CLA dans tous les lycées. Ceci d'une part, d'autre part, le Conseil des lycées appelle l'ensemble des enseignants et la société civile à un rassemblement le 8 janvier prochain à 13 heures devant le tribunal de Bab-El-Oued (Bainem) à l'occasion du procès de son secrétaire général ou sera prononcé le verdict.

Enfin, le Conseil des lycées d'Algérie appelle tous les enseignants des lycées techniques et de l'enseignement général sur tout le territoire national à répondre à l'appel de solidarité pour «sauver l'enseignement technique» et ce, en participant massivement à la journée de protestation du 16 janvier lancée par la Coordination nationale des lycées techniques et des technicums (CNLT).
Meriem Ouyahia

SNAPAP

L'aile Felfoul monte au créneau

Une conférence de presse de l'autre direction nationale du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) dirigée par M. Belkacem Felfoul a eu lieu hier et avait pour ordre du jour l'annonce de la tenue du conseil national du Snapap lors de la première quinzaine du mois en cours. Cette rencontre avec les journalistes assurée par M. Felfoul a eu à débattre également de la situation organique que vit cette organisation syndicale autonome des travailleurs de la Fonction publique à travers «les différentes actions en justice engagées» contre l'autre direction menée par M. Malaoui. A ce propos, le conférencier dira : «Les décisions de justice rendues

tant par le tribunal d'El-Harrach et confortées par la cour d'Alger nous confortent dans notre action en notre qualité de direction légitime du syndicat du Snapap.»

Cela dit, M. Felfoul a saisi cette opportunité pour rappeler que son organisation plaide pour «l'urgence de mettre en place des décrets réglementaires portant application du statut de la Fonction publique ou encore qu'elle n'est pas concernée par les clauses contenues dans le document portant pacte économique et social». Enfin, le conférencier fera savoir que les membres du conseil national qui se réuniront prochainement «débatront de toutes ces questions».

A. B.